

Victime du « progrès »

Louise Forget

Volume 3, Number 1, Spring 1987

Saint-Jean-Baptiste : la paroisse, le quartier, le faubourg

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6569ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

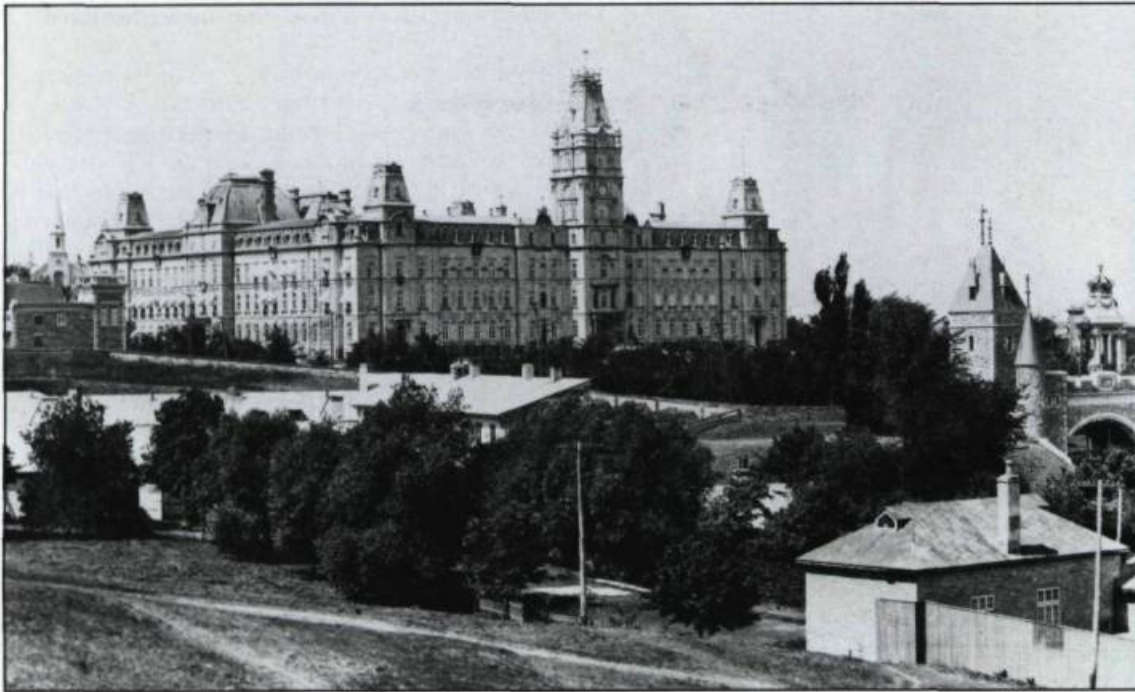
0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Forget, L. (1987). Victime du « progrès ». *Cap-aux-Diamants*, 3(1), 9–12.



*L'Hôtel du Parlement vers 1900 domine le paysage urbain de la Haute-ville.
(Archives publiques du Canada).*

VICTIME DU «PROGRÈS»

par Louise Forget*

En juin 1969, le comité directeur du réaménagement de la Colline parlementaire remettait son rapport, le «*Concept général du réaménagement de la Colline parlementaire, 1967-1987*». Au terme de ces vingt années, on peut mesurer l'impact de ce qui constitue le plus grand bouleversement urbain que la ville de Québec ait connu, transformant un vieux faubourg en cité moderne du XXI^{ème} siècle. Bien que cet important réaménagement se concrétise en quelques années à peine, ce phénomène urbain prend pourtant racine à la fin du XIX^{ème} siècle. Les forces qui ont déterminé sa mise en oeuvre font partie d'un ensemble de conjonctures où se rejoignent des préoccupations politiques, économiques, idéologiques et esthétiques.

L'origine du faubourg Saint-Louis

Dans le premier tiers du XIX^{ème} siècle, sur les terres en gradins de la colline de Québec au sud de la rue Saint-Jean, entre les rues Claire-Fontaine, Saint-Augustin et Grande-Allée, se développe un petit faubourg, bâti de maisons en bois où réside une population ouvrière d'origine irlandaise. Le faubourg Saint-Louis se développe presque en vase clos, enserré qu'il est par les propriétés militaires. A l'ouest de la rue Claire-Fontaine, la zone est réservée pour les tours Martello; l'est de la rue Saint-Eustache (l'actuelle

avenue Dufferin) est réservée pour le glacis des fortifications, de même que le secteur sud de la Grande-Allée qui constitue le champ d'exercice des militaires.

La vie du faubourg semble donc tournée vers l'intérieur. C'est notamment autour du marché Berthelot, ouvert en 1835, que gravite la vie sociale. Le clocher du couvent du Bon Pasteur veille comme une sentinelle solitaire sur la population du faubourg en répandant son oeuvre d'éducation et de secours aux jeunes filles en difficulté.

Le grand incendie de 1876

Le 30 mai 1876, un terrible incendie ravage le faubourg Saint-Louis, ne laissant derrière lui que ruines et cendres. La reconstruction s'amorce aussitôt, mais sous de nouveaux augures. En 1867 le Québec entre dans la Confédération. Le déplacement de la capitale nationale à Bytown (Ottawa), de même que la réorientation de la politique de défense impériale font perdre à la ville de Québec une dimension importante de son rôle traditionnel. Le départ de la garnison en 1871 marque le début d'un mouvement de rénovation urbaine et d'embellissement. L'état mili-

* Historienne, Service de l'urbanisme, Ville de Québec.



La rue Saint-Eustache avant sa disparition, aujourd'hui l'autoroute Dufferin-Montmorency. (Archives de la ville de Québec).

taire desserre son emprise et les terrains jadis réservés à la défense s'ouvrent dès lors à l'expansion urbaine.

La reconstruction du faubourg Saint-Louis amène le gouvernement de la province à installer le nouvel Hôtel du Parlement sur l'ancien champ de cricket de la garnison, à l'est de la rue Saint-Augustin. La mise en chantier de cet édifice de prestige à cet endroit aura pour effet de stimuler la construction domiciliaire en haussant la valeur des terrains des propriétaires incendiés. De fait, la présence du Parlement, achevé en 1886, amène la transformation de la Grande-Allée en un large boulevard aristocratique bordé de maisons cosues. À l'ouest du faubourg, une nouvelle artère, le boulevard Saint-Cyrille, permet de rejoindre l'avenue de Salaberry à partir de 1898. Ces transformations annoncent une nouvelle vocation pour le faubourg. La population ouvrière cède graduellement la place aux commis et employés de bureaux rattachés à l'administration provinciale.

Vue du faubourg Saint-Louis avant la construction de l'édifice «G». (Collection privée).



L'implantation d'une cité parlementaire

Au début du XXI^{ème} siècle, d'autres constructions allaient se regrouper autour de l'édifice de la Législature pour abriter les services nécessaires à l'appareil gouvernemental. Ce premier noyau de la Cité parlementaire est complété dans les années 1930 et comporte quatre nouveaux édifices: les édifices Pamphile-Lemay (1910-1916); Honoré-Mercier (1922-24); André-Laurendeau (1931-32); et de la Voirie (1934-37). La croissance de l'administration gouvernementale nécessite rapidement l'extension de ce premier noyau. En 1941 par exemple, on envisage la construction de deux nouveaux édifices, de même que l'aménagement d'espaces de stationnement et le prolongement du boulevard Saint-Cyrille. Cependant, le contexte de crise économique et l'effort de guerre empêchent que ne se réalise immédiatement ce projet d'expansion.

«Un symbole à l'image d'une capitale»

La fin de l'ère duplessiste signifie enfin pour le Québec l'entrée dans le XXI^{ème} siècle. Une tranquille révolution opère les changements qui amèneront le gouvernement québécois à s'ajuster au mode de gestion étatique issu de la crise et de la guerre, et caractérisé par la multiplication des interventions de l'État dans les secteurs économique et social. Aussi, avec le gonflement de la bureaucratie, le besoin d'espaces nouveaux déjà pressenti dans les années 1940, se fait de plus en plus pressant. Le gouvernement se voit contraint de louer des espaces disséminés à travers la ville, ce qui nuit à l'efficacité de son administration. La solution toute naturelle consiste donc à continuer la concentration des services autour du noyau initial. Une telle idée n'est pas nouvelle, mais l'envergure du projet qui sera mis de l'avant, l'ampleur des investissements nécessaires à sa réalisation et les transformations urbaines qui en découleront, réduisent à une dimension liliputienne les projets précédents.

A l'aube du modernisme

Le projet de la Colline parlementaire implique donc un vaste réaménagement urbain qui nécessite la participation des organismes locaux et, en premier lieu, du Conseil municipal de Québec, alors aux prises avec de graves problèmes financiers liés au dépérissement de ses vieux quartiers. Car Québec, comme toutes les grandes villes d'Amérique du Nord, se voit de plus en plus concurrencée par le développement des banlieues. La prospérité des années 1950 favorise un idéal de vie centré autour de la maison unifamiliale éloignée des centres encombrés et bruyants, là où l'air et l'espace permettent de vivre sainement. De 1951 à 1961, plus de 8 000 personnes désertent la ville pour la banlieue. De plus, l'aménagement de grands centres commerciaux en

périphérie menace la suprématie commerciale traditionnelle de la ville. L'annonce d'investissements publics à la haute-ville ne peut manquer de générer un essor économique profitable à l'administration municipale.

La pierre angulaire des transformations urbaines de la haute-ville est le prolongement du boulevard Saint-Cyrille, d'autant plus que la décision gouvernementale d'étendre la Cité parlementaire sur la colline, implique une affluence considérable de fonctionnaires dans le secteur. Dès 1961 la ville obtient l'autorisation d'effectuer les emprunts nécessaires pour réaliser le projet. Dès lors, les terrains adjacents au nouveau boulevard pourront attirer les investissements de promoteurs privés pour la construction de vastes ensembles immobiliers, réunissant, selon une nouvelle tendance en urbanisme, les activités commerciales, hôtelières et récréatives. Ainsi revitalisé, le vieux faubourg peut devenir une alternative à la banlieue.

L'ère de la planification urbaine

Au début des années 1950, la ville de Québec se voit donc pressée de réagir pour contrer les effets néfastes engendrés par la suburbanisation. Elle confie à l'urbaniste français de réputation internationale Jacques Gréber, connu pour son plan de réaménagement d'Ottawa, le soin de préparer une étude sur la région de Québec. M. Gréber dépose en 1956 son rapport: le «*Projet d'aménagement de Québec et de sa région*». L'urbaniste français démontre l'importance de planifier le développement du centre en fonction de la périphérie, en établissant des voies d'accès rapides de part et d'autre. Il préconise également la centralisation des services gouvernementaux et le prolongement du boulevard Saint-Cyrille. Son rapport édicte les principes généraux qui seront préconisés et mis en application par son élève et assistant, Edouard Fiset, à qui reviendra la tâche de préparer les plans du réaménagement de la Colline parlementaire.

Dans le même élan, la ville crée en 1957 une commission d'enquête sur le logement pour étudier les conditions d'habitation qui prévalent dans la ville. Les conclusions du Rapport Martin, dévoilées en 1961, constituent une prise de conscience dramatique: les zones d'habitation inadéquates représentent 40% du territoire de la ville. Ces conclusions donnent un argument de poids à ceux qui préconisent un programme de rénovation urbaine.

La vision des urbanistes

Un an après son accession au pouvoir, le gouvernement Lesage ressuscite la Commission d'embellissement de Québec créée en 1941, mais invalidée par Duplessis depuis 1944. Réorganisée



Construction de l'édifice «G»: vue aérienne. (Archives de la ville de Québec).

en 1961, elle devient la Commission d'aménagement de Québec (C.A.Q.), avec pour mandat de conseiller le gouvernement, de donner son assentiment à tout projet de construction dans la capitale, de préparer les plans d'aménagement de la future Cité parlementaire et de réglementer la construction dans le secteur avoisinant. La C.A.Q. est en mesure de présenter son rapport en 1963 (Rapport Fiset).

Le principe général qui guide la conception du plan repose sur l'idée d'accorder à la Cité parlementaire la prééminence dans le paysage urbain de la Capitale, à savoir qu'aucun édifice ne devait dépasser en hauteur la tour du Parlement. Le rapport Fiset définit donc les normes devant régir la construction sur toute la Colline parlementaire, particulièrement la hauteur des édifices qui ne devaient pas dépasser une certaine limite pour

Vue aérienne montrant le paysage urbain entourant l'Hôtel du Parlement avant l'édification du Complexe «H» et de Place Québec. (Photo: Fairchild Aerial Surveys Co. Service des ressources pédagogiques, Université Laval).



garantir une «*compositon harmonisée du jeu des masses*» pour respecter la prédominance de l'institution parlementaire. En accord avec le Rapport Fiset, la ville adopte en avril 1964 un règlement (no. 1377) pour limiter la hauteur des édifices dans le secteur avoisinant la Cité parlementaire. La même année, un groupe d'hommes d'affaires de Montréal cherche à obtenir un permis de construction d'un hôtel et d'un immeuble à bureaux dont la hauteur excède la hauteur permise. Il s'agit de la Trizec Corporation avec son projet de Place Saint-Cyrille qui deviendra Place-Québec. Le promoteur menace de retirer son projet si les normes de construction restent limitatives quant à la hauteur et donc à la rentabilité de l'investissement.



Le boulevard Saint-Cyrille: vue vers l'est avec les nouveaux immeubles qui le longent.
(Archives de la ville de Québec).

La situation s'enlisant de plus en plus, le gouvernement provincial forme, en mars 1965, un comité ad hoc présidé par Yves Pratte, pour trouver un compromis. D'accord avec les principes du Rapport Fiset quant à accorder la prééminence aux édifices parlementaires, la Commission Pratte devait trouver une solution acceptable qui tienne compte des exigences économiques en encourageant l'entreprise privée dans le développement de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'Aire no. 3, constitué par les rues Saint-Amable, Claire-Fontaine, le nord du boulevard Saint-Cyrille jusqu'à la Place d'Youville. La Commission retient les services de l'urbaniste Jean-Claude LaHaye pour analyser la situation.

Selon l'urbaniste LaHaye, les objectifs du Rapport Fiset peuvent se réaliser par des moyens différents. Limiter la hauteur des édifices «*nivelle la perspective et relève d'une conception architecturale des cités anciennes et donne l'image d'une société en évolution lente, bref d'un esthétisme statique*». L'alternative qu'il propose retient plutôt une solution dite «*convexe vers le bas*» où des structures basses environnent le Parlement et s'élèvent au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'édifice central. Cette formule nous dit l'urbaniste «*reflète le dynamisme d'une cité vivante du vingtième siècle où les formes d'expression s'articulent vers une esthétique et une harmonie qui découlent du jeu complexe des volumes dans l'espace*». Cette formule qui fut finalement retenue nous montre avec éloquence comment «*le jeu complexe des volumes dans l'espace*» s'harmonise avec le jeu, non moins complexe, de la rentabilité des investissements.

La Commission Pratte entérine le rapport LaHaye et de nouvelles réglementations sont adoptées pour permettre l'exécution du projet de Place-Québec, suivi ensuite de plusieurs autres initiatives privées comme Place Haute-Ville (l'Auberge des Gouverneurs) et l'hôtel le Concorde. Les complexes G, H, et J, s'ajoutent à la Cité parlementaire. Ce réaménagement est complété par un réseau routier adapté aux impératifs modernes de la rapidité et de l'efficacité: l'autoroute Dufferin-Montmorency.

Toutes les époques laissent leur empreinte sur le paysage urbain. Le réaménagement de la Colline parlementaire et de la zone no.3, ou de l'ancien faubourg Saint-Louis, témoigne de l'histoire d'une société, de ses préoccupations, techniques de construction, esthétique. Pour l'époque présente, ces transformations urbaines auront fait naître une conscience nouvelle de l'importance de la préservation du patrimoine ancien. La sauvegarde du vieux couvent du Bon Pasteur, de l'ancien hôpital Jeffery Hale, les politiques de rénovation domiciliaire et surtout, la nécessité de garder l'environnement urbain à l'échelle humaine ne sont que quelques exemples des préoccupations engendrées par les réaménagements entrepris dans le faubourg durant le dernier quart de siècle. ♦



Voiles de Givre

Galerie d'Art

- meubles peints à la main
- tableaux, sérigraphies, dessins,
- miniatures sur porcelaine
- vêtements d'époque
- exposition de l'oeuvre de Marthe MacLeod à partir du 26 avril

770, St-Jean, Québec G1R 1P9 (418) 641-0675